

La maire de Saint-Médard-en-Forez a débuté une grève de la faim

Réforme des rythmes scolaires. Évelyne Flacher veut faire de sa commune un symbole de résistance. « Je ne partirai qu'avec les pompiers. Je ne lâcherai rien », affirme-t-elle, quelques heures après le début de son action.

Lorsque l'on arrive dans le village, impossible d'ignorer que cette commune, de 1 100 habitants, est opposée aux rythmes scolaires. Des dizaines de pancartes avec des slogans contre la réforme en témoignent : « Réforme injuste », « Démocratie en danger », « Mais où va notre école républicaine ». À l'initiative de cette rébellion : Évelyne Flacher. Et pour bien marquer sa détermination à combattre encore ces rythmes scolaires, M^{me} le Maire a entamé, depuis lundi 8 heures, une grève de la faim.

Installée dans un fauteuil devant la mairie, elle a organisé ce qui ressemble fort à un coup de communication, dans le moindre détail. « J'ai annoncé ma décision au conseil municipal qui m'a apporté son soutien unanime. Depuis, nous avons mis en place plusieurs commissions : logistique, sécurité, médicale ». Ce petit bout de femme de 48,2 kg est conscient de « mettre ma vie en danger. Mais je ne repartirai d'ici qu'avec les pompiers. Je ne lâcherai rien. Il y a 4 000 maires en France qui conti-

nent le combat, personne n'en parle. Je fais cette action pour que l'on soit entendu par le gouvernement qui nous ignore », tempête Évelyne Flacher.

Elle refuse la main tendue de la préfète

Si de juin 2013 à octobre 2013, elle a travaillé avec les parents d'élèves pour essayer de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires définis par le décret gouvernemental, la maire en a conclu que sa commune ne pourrait pas les appliquer. « D'une part, les rythmes de l'enfant ne sont pas respectés. D'autre part, leur mise en place imposerait une augmentation de 7 % des impôts. En pleine crise, ce n'est pas possible », estime la maire. Selon Évelyne Flacher, dont la commune compte 130 élèves (de la maternelle au CM2), « les rythmes scolaires entraîneraient une dépense de 15 000 € la première année et 20 000 € la deuxième ». Rappelons que l'État compense la dépense à



■ Depuis lundi 8 heures, Évelyne Flacher a entamé une grève de la faim devant sa mairie. Photo Philippe Vacher

hauteur de 50 € par enfant durant deux ans. « Et après ? » demande la maire.

Pour l'instant, l'heure est à l'action. Celle-ci n'est pas acceptée par la préfète de la Loire. Par l'intermédiaire des députés UMP, Messieurs Salen et Cinieri, la maire a pu converser au téléphone avec Fabienne Buccio. La préfète lui proposait de la rencontrer dès ce lundi en fin d'après-midi pour essayer de trouver une solution. Mais Évelyne Flacher refuse la main tendue de la représentante de l'État. Elle se sent soutenue pour continuer son action. La venue de maires et celle d'une institutrice de Marseille, qui vient poursuivre sa grève de la faim à Saint-Médard, encouragent la maire de la commune. ■

Dominique Goubatian

Le soutien des députés UMP, Dino Cinieri et Paul Salen

Alors que des parents signent, dans le hall de la mairie, la pétition contre les rythmes scolaires, les députés UMP Dino Cinieri et Paul Salen, arrivent. Ils sont venus apporter leur soutien à Évelyne Flacher. S'ils ne partagent pas la grève de la faim, ils comprennent l'opposition de cette élue à la réforme des rythmes scolaires. Et pour cause : ils la combattent à l'Assemblée nationale. Ils continueront ce mardi lors des questions au gouvernement. En interrogeant cet après-midi, le ministre de l'Éducation nationale, les deux parlementaires relateront les inquiétudes et l'action de M^{me} Flacher. À l'issue

de la séance des questions au gouvernement, MM. Salen et Cinieri disent vouloir remettre une lettre, co-écrite avec Évelyne Flacher, au Premier ministre. Les deux députés constatent que dans leurs circonscriptions, une majorité de maires sont contre cette réforme « coûteuse pour les collectivités locales, néfaste pour nos enfants et pour l'organisation de la cellule familiale ». Évelyne Flacher a aussi reçu la visite de Christian Schoettl, maire de Janvry (Essonne), « première commune à s'être opposée à la réforme et à déposer un recours devant le Conseil d'État ».

D.G.

À LA SORTIE DE L'ÉCOLE



Photo Philippe Vacher

« Elle est courageuse »

16 h 30, lundi. C'est la fin de la journée pour les élèves de l'école de Saint-Médard. Les parents viennent récupérer leurs enfants. La grève de la faim de la maire est dans toutes les conversations. « C'est vrai que c'est une action extrême. Malheureusement, il faut en arriver là pour être entendu », estime ce jeune couple. « Il n'y a pas qu'elle qui est contre, il y a bien d'autres maires qui sont opposés à cette réforme. Elle est courageuse », insiste ce père de famille. Un autre, en revanche, est contre : « Je ne la soutiens pas. C'est exagéré. Aujourd'hui, j'ai honte de venir chercher mon enfant. J'ai l'impression que l'on prend les enfants en otage dans cette affaire ».

« Un mauvais signal envoyé aux enfants »

Régis Juanico, premier secrétaire fédéral du PS 42 et député

« Quand on est maire, on est un représentant de l'État dans sa commune, et on doit appliquer les lois et les règlements. Alors entamer une grève de la faim - qui n'est pas un acte anodin - lorsque l'on n'est pas d'accord avec la loi, est un mauvais signal envoyé aux

enfants. Au contraire, un élu de la République doit être exemplaire. On peut donc qualifier la démarche de M^{me} Flacher d'irresponsable. D'autant que depuis deux ans, il y a eu un effort de dialogue et de concertation sur la réforme des rythmes scolaires, comme le prouve le décret Hamon qui assouplit le dispositif. La preuve : dans la Loire, sur 327 communes, seules 9 ont refusé de délibérer sur l'organisation du temps sco-

laire ; c'est loin d'être une écrasante majorité. »

« En tant que sénateur, je suis prêt à l'aider »

Maurice Vincent, sénateur PS

« Une grève de la faim est une forme d'action excessive par rapport aux problèmes posés. Même s'il existe des difficultés pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, je suggère à cette collègue de ne pas poursuivre dans

cette voie, car c'est dangereux pour elle.

Quelle que soit son opposition, il faut regarder ce qu'elle peut faire en s'inspirant des expériences des maires de communes de taille identique à Saint-Médard-en-Forez qui sont parvenus à mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Moi, en tant que sénateur, je suis prêt à l'aider, car il ne faut pas oublier qu'un maire est responsable de la mise en place de la loi. »